

**Réunion du Comité Économique, Éthique et Social du HCB,
24 avril 2017**

**Ministère de l'Environnement, 244 bd Saint Germain, 75007 Paris
Procès verbal**

1. Rappel de l'ordre du jour

Matinée :

10h : Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail mis en place (Claude Gilbert)

- Validation du quorum et des pouvoirs ;
- Point relatif à l'agenda du HCB ;

10h30 : Séance de travail relative à la saisine aux "Moustiques modifiés" (Jean-Luc Pujol)

- Travail en vue de la recommandation du CEES

13h : Déjeuner

Après -midi :

14h : Séance de travail relative aux "NPBT" (Martin Rémondet)

- Travail en vue de la recommandation du CEES

17h : Clôture de la séance

2. Membres présents et représentés

Membres :

Etaient présents :

Sandrine Barrey (personnalité qualifiée, sociologue, par téléphone, pouvoirs de Estelle Brosset, personnalité qualifiée, juriste, et de Elisabeth Blesbois, CFDT), Laurent Bourdil (GNIS, pouvoir de Céline Imart, Jeunes Agriculteurs et de Anne-Claire Vial, FNSEA), Nathalie

Bruck (LEEM), Daniel Chéron (Coop de France), Sophie Fonquernie (Association des régions de France, pouvoirs de Manuel Messey, Associations Familiales Laïques et de Sarah Vanuxem, personnalité qualifiée, juriste), Hervé Gomichon (FCD, présent à partir de 11h), Jean-Christophe Gouache (UFS), François Lucas (Coordination Rurale), René Mazars (CISS, pouvoirs de Arnaud Faucon, CGT, et de Anne Legentil, Familles rurales, – pour la séance du matin –, présente l’après-midi seulement), Egizio Valceschini (personnalité qualifiée, sociologue, pouvoirs – pour la séance du le matin – de Sélim Louafi, personnalité qualifiée, économiste, présent l’après-midi seulement, par téléphone, et de Serge Boarini, personnalité qualifiée, sociologue), Bertrand Verdier (ADF, pouvoir de A.-Y. Le Dain, OPESCT, députée).

Pour le HCB :

Claude Gilbert (président du Comité économique, éthique et social), Jean-Luc Pujol (délégué à veille scientifique et à la prospective) et Martin Rémondet (responsable scientifique en charge des questions économiques, éthiques et sociales et des relations avec les parties prenantes) ;

Joëlle Busuttil, secrétaire générale du HCB, Pauline Andarelli, stagiaire.

3. Déroulement de la séance

Introduction de la séance, récapitulatif des saisines présentes et à venir du Comité et des groupes de travail (Claude Gilbert)

Le président présente Pauline Andarelli, titulaire d’un master 2 (Droit de l’Union européenne, Aix-Marseille). Elle effectuera un stage de quatre mois au HCB et sera dans ce cadre invitée à participer aux travaux en cours sur les NPBT et les moustiques GM.

- Validation du quorum et des pouvoirs

Il est signalé que :

Elisabeth Blesbois (CFDT) a donné pouvoir à Sandrine Barrey ;

Serge Boarini (personnalité qualifiée, sociologue) a donné pouvoir à Egizio Valceschini ;

Estelle Brosset (personnalité qualifiée, juriste) a donné pouvoir à Sandrine Barrey ;

Arnaud Faucon (CGT) a donné pouvoir à René Mazars ;

Céline Imart (Jeunes agriculteurs) a donné pouvoir à Laurent Bourdil ;

Anne-Yvonne Le Dain (OPESCT, députée) a donné pouvoir à Bernard Verdier ;

Anne Legentil (Familles rurales) a donné pouvoir à René Mazars, le matin ;

Sélim Louafi (personnalité qualifiée, économiste) a donné pouvoir à Egizio Valceschini, le matin ;

Manuel Messey (Association Familiales Laïques) a donné pouvoir à Sophie Fonquernie ;

Sarah Vanuxem (personnalité qualifiée, juriste) a donné pouvoir à Sophie Fonquernie ;

Anne-Claire Vial, FNSEA, a donné pouvoir à Laurent Bourdil.

21 (22 l’après-midi) membres sont présents ou représentés, le quorum (17) est atteint.

Le président ouvre la séance.

Les procès verbaux des séances de janvier et février, intégrant les demandes de correction formulées, ont été mis en ligne sur le site du HCB. Un membre rappelle une demande précédente : les PV validés doivent être systématiquement transmis aux membres par voie électronique.

Le procès verbal de la séance de mars a été transmis pour relecture, quelques demandes de correction ont été reçues. Elles seront intégrées.

Calendrier :

Prochaines séances : 15 mai, 12 juin ; le calendrier des séances 2017-2018 est en cours d'élaboration.

Colloque Moustiques : 7 juin – inscriptions en ligne sur le site du HCB.

Le président rappelle que la recommandation et le rapport du groupe de travail sur les moustiques devront être validés en séance le 15 mai. Le Secrétariat devra les transmettre aux membres une semaine avant. Les délais sont donc extrêmement contraints.

La recommandation NPBT, à valider à la séance de juin, bénéficie de plus de délais.

Un membre du CEES rappelle la nécessité de développer les compétences du CEES en matière d'analyse socio-économique. Le président propose des échanges sur le sujet afin de faire un point complet lors d'une séance à la rentrée.

A la demande de Jean-Christophe Gouache, vice-président, le courrier adressé à la présidente du HCB le 29 mars dernier par les organisations démissionnaires, en réponse à sa demande réitérée de rejoindre le HCB, est distribué pour débat. Jean-Christophe Gouache rappelle que la présidente avait indiqué lors de l'assemblée plénière qu'elle poursuivait le dialogue avec les organisations démissionnaires.

La réponse des démissionnaires est largement perçue comme un chantage, qui doit être refusé. Pour certains membres, la récente destruction d'une parcelle de colza pourrait être analysée en écho à ce courrier. D'autres soulignent une incompréhension manifeste du rôle de concertation du CEES. D'autres encore rappellent que le HCB peine à fonctionner en l'absence des associations démissionnaires.

Le CEES débat de l'opportunité d'une réponse de la présidente.

Un membre évoque la possibilité de proposer aux associations démissionnaires de se rencontrer pour discuter des conditions mises à leur engagement, notamment au plan éthique.

Le président conclut en indiquant qu'il fera part de la gêne exprimée lors du prochain Bureau et de la suggestion faite d'avoir une réflexion en termes éthiques.

Séance de travail relative à la saisine aux "Moustiques modifiés" (Jean-Luc Pujol)

- Travail en vue de la recommandation du CEES

Discussion sur un projet de recommandation transmis avant la séance.

Il est souhaité que la présentation synthétique mise en tête du chapitre consacré aux recommandations aille plus à l'essentiel.

Ce petit texte mêle ce qu'on recommande et pourquoi on le recommande. Il serait préférable de s'en tenir dans la partie consacrée aux recommandations, aux seules recommandations et de faire figurer ailleurs les explications et justifications tout en restant compréhensible par quelqu'un qui ne connaît pas le sujet.

Il faut qu'on puisse bien comprendre la place des moustiques GM dans les stratégies possibles de LAV et l'articulation des outils entre eux. Si la clarification juridique est une recommandation, il faudrait peut-être pouvoir trouver l'analyse juridique (en annexe ?). Les descriptions juridiques concernant Wolbachia doivent être plus claires. Il faut travailler en se référant aux dossiers de médicaments.

Un membre signale la nécessité, dans les différentes stratégies évoquées, d'envisager celle devant être adoptée en situation d'urgence. Jean-Luc Pujol explique que le recours aux moustiques GM n'est pas adapté à l'urgence (les moustiques GM ne tuent pas d'autres moustiques). Pour les « moustiques Wolbachia », des infections existant à l'état naturel, ces moustiques, y compris infectés en laboratoire semblent mieux acceptés que les moustiques d'Oxitec, même si en réalité on manque de connaissances sur les mécanismes en jeu.

Un membre considère que l'Anses est adaptée pour l'évaluation de ces nouveautés biotechnologiques mais s'interroge sur le degré de clarté de ce qui serait attendu. Il conviendrait de s'interroger également sur ce qu'il adviendra de cette évaluation.

Un autre souhaiterait que figure dans la recommandation la nécessité d'un suivi, principe basique de précaution. Les recommandations de suivi devraient faire l'objet d'un point à part entière.

Par ailleurs, il est proposé d'inclure ces nouvelles technologies dans le cadre de la régulation du « bio-contrôle ». Néanmoins, il convient de mentionner que la réglementation biocontrôle évolue actuellement, surtout pour alléger les contraintes et ce, notamment, afin de libérer l'usage d'intrants « bio » dans le contexte de l'agriculture « bio ». Un autre membre souligne donc la nécessité de distinguer, dans la formulation, le « bio » de « biologique ». Le président signale que dans la mise en œuvre classique de la LAV, les acteurs locaux sont proches des populations concernées. Dans le cas des moustiques GM, on change potentiellement de mode de fonctionnement : c'est une « arme de l'Etat » ou un projet commercial, liant par exemple, une start up et une collectivité territoriale. Un membre note que cela pose aussi la question de la consultation de la population. La question de l'acceptation sociétale est importante et peut influencer sur les formes contractuelles choisies.

Le président demande si l'introduction de moustiques GM peut ou non être mise en œuvre par les acteurs de la LAV tels qu'ils existent ? Sur le plan technique : oui, avec des enjeux de coûts et de transfert de compétences. Cela dépend du type de moustiques mis en œuvre.

Le président note qu'on arrive au terme du travail sur la recommandation. Il reste une séance. Il faudra que les réserves éventuelles soient bien mises en évidence.

Jean-Luc Pujol indique que la finalisation de l'avis du CS est en cours, il signale que le CEES et le GT ont tout fait pour produire la recommandation sans disposer de l'avis du CS.

Le président rappelle en conclusion le calendrier arrêté et invite les membres du GT à participer activement à la relecture du rapport.

Séance de travail relative aux "NPBT" (Martin Rémondet) - Travail en vue de la recommandation du CEES

Une nouvelle version de la recommandation a été transmise aux membres avant la séance. Martin Rémondet propose de revoir, pour chaque partie, les éléments saillants et les différents points sur lesquels les membres vont être appelés à se positionner. Il fait état de la demande de la présidente de faire figurer dans la recommandation, en face des options proposées, la liste nominative des membres qui s'y rattachent. La recommandation relative à la coexistence rédigée lors du premier mandat, qui adopte cette présentation, est distribuée en séance à titre d'exemple. Une discussion s'ensuit.

Le souhait, exprimé lors de la séance précédente, de faire émerger une voie intermédiaire de façon plus claire a été pris en compte dans la nouvelle version du texte. Un membre revient sur la nécessité de sortir de la bipolarisation, il est souligné que les parties prenantes peuvent dans certains cas porter des positions intermédiaires, exprimer des réserves. Il convient d'éviter les caricatures.

Une grande partie des membres présents soulignent la nécessité de déconnecter les argumentations et les options retenues des individus qui les portent. Certains positionnements pourront être assumés collectivement. D'autres non, il conviendra de le signaler. D'avis général, ce qui est important c'est ce qui est dit mais pas qui l'a dit. L'idée de faire un catalogue des positionnements des uns et des autres n'a aucun sens, souligne un des membres. Un autre considère même que citer les membres pourrait fausser la lecture de la recommandation. Un autre encore note toutefois que dans certains cas des positions pourront être clairement attribuées. En tout cas, il ne faut pas se l'interdire. Il est rappelé par ailleurs que le rapport du GT pourra rapporter les positions de chacun, mais la recommandation devra être plus synthétique, l'objectif est d'être clair. La question des démissionnaires est soulevée. Si l'effort consenti a permis de prendre en compte leur point de vue dans le rapport du GT, il semble difficile d'indiquer leur positionnement quant aux points soulevés dans la recommandation.

Intelligence collective, ne veut pas dire consensus, on peut identifier l'existence de positions différentes. Un membre indique qu'il faudra expliquer la méthode, le choix de présentation.

Le président propose qu'on arrête là la discussion. Il sera fait état du positionnement des membres présents face à cette demande lors du prochain Bureau.

Un membre note que l'hétérogénéité des techniques est mentionnée plusieurs fois. Martin Rémondet précise que pour la bonne compréhension du passage sur la traçabilité il faut nécessairement revenir à l'hétérogénéité des techniques. Il devra être précisé que le cœur du travail concerne surtout les techniques de mutagenèse dirigée ou d'édition des génomes.

Attention à ne pas confondre « inconnue » et « incertitude ».

Les effets au plan économique des NPBT et les possibilités nouvelles qu'elles offrent devront faire l'objet d'une analyse *ex-ante* sur l'analyse de trajectoire. Des précisions seront apportées sur les divers paiements liés à l'inscription des variétés, et leur renouvellement. Il faudra aussi veiller à ne pas donner dans la rédaction l'impression que le Catalogue est figé : il a évolué, il évolue, et il évoluera. Il importera de rappeler que l'arbre de décision qui sera

donné en annexe n'émane pas de la seule UFS, mais de cinq organisations parmi lesquelles l'UFS.

Quelques éléments rédactionnels doivent être précisés sur les risques, notamment ne pas laisser entendre que la dangerosité est liée à la surface concernée, et dans les propositions d'introduction progressive, signaler la prise en compte des risques d'irréversibilité. Il faut faire attention à ce qui est dit sur la question de « l'identification des plantes issues de NPBT grâce à des étiquettes moléculaires délibérément insérées dans leur génome ».

Il faut préciser ce qui est proposé « sur les importations en provenance de pays qui n'exige ni de document les procédés d'obtention ... ».

Un membre la nécessité de faire figurer dans le texte les règles sur l'accès et le partage des avantages. Il proposera la rédaction d'un paragraphe sur le sujet.

Un membre note qu'il serait important, dans la partie descriptive, d'indiquer ce qui relève du Catalogue et ce qui relève de la 2001/18. Un autre insiste sur la nécessité de donner des informations précises sur les modalités d'inscription au CTPS.

Il est noté que pour la santé, SDN3 relève des OGM, l'approche agricole et agro-alimentaire du sujet ne doit pas prendre le pas sur l'approche au titre de la santé.

Sur la traçabilité :

- attention de ne pas confondre ce qui concerne la nature de la modification elle-même et ce qui relève de son mode d'obtention. Par ailleurs, si dans certaines situations la traçabilité est impossible penser à bien préciser « aujourd'hui / en l'état des connaissances actuelles » ;
- prendre en considération la traçabilité documentaire ;
- s'interroger sur qui doit supporter le coût de cette traçabilité ;
- penser à évoquer la traçabilité des exportations.

La séance est levée à 17h.